

Avis public de révision de la liste électorale

Vote par correspondance

Municipalité de : **Saint-Augustin-de-Desmaures**

Date du scrutin : **7 novembre 2021**

Par cet avis public, **Me Marie-Josée COUTURE, présidente d'élection**, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 4 octobre 2021.
2. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
3. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
4. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si vous remplissez les conditions suivantes :
 - Le jour du scrutin (7 novembre 2021), vous aurez 18 ans accomplis
 - Le 1^{er} septembre 2021 :
 - vous aviez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'étiez pas en curatelle;
 - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des 5 dernières années.
 - De plus, vous deviez, le 1^{er} septembre 2021, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec
 - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.

5. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : Hôtel de Ville, Salle Jobin, 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3.

Jours et heures :	Mercredi 20 octobre 2021	De 17 h 30 à 22 h 00
	Jeudi 21 octobre 2021	De 17 h 30 à 22 h 00
	Vendredi 22 octobre 2021	De 10 h 00 à 13 h 00

6. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter 2 documents :
 - un qui indique le nom et la date de naissance de la personne;
 - un qui indique le nom et l'adresse du domicile de la personne.

7. Vous pourrez transmettre par écrit une demande d'inscription, de correction ou de radiation de la liste électorale à la présidente d'élection si vous êtes domicilié(e) dans la municipalité et dans l'une des situations suivantes :
- Vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible¹;
 - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un(e) proche aidant(e) domicilié(e) à la même adresse qu'une telle personne;
 - Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
 - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat au test de COVID-19.

Cette demande doit être accompagnée de la copie de 2 documents :

- un qui indique votre nom et votre date de naissance;
- un qui indique votre nom et l'adresse de votre domicile.

Si vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible¹, ces documents peuvent être remplacés par une attestation d'un membre du personnel confirmant votre identité et votre lieu de résidence.

Vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection pour obtenir les formulaires nécessaires. Elle devra ensuite les avoir reçus au plus tard le 22 octobre 2021 à 13 h 00.

8. Si vous êtes dans l'une des situations décrites au paragraphe 7, et que vous êtes inscrite ou inscrit à la liste électorale, vous pourrez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez faire une demande verbale en communiquant avec la présidente d'élection ou écrite en utilisant le formulaire prévu à cet effet et disponible sur le site internet de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (<https://vsad.ca/elections2021>), le tout au plus tard le 27 octobre 2021 à 16 h 00.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

9. Si vous être une électrice ou un électeur non domicilié inscrit sur la liste électorale, vous pouvez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente d'élection au plus tard le 27 octobre 2021 à 16 h 00 en utilisant le formulaire prévu à cet effet et disponible sur le site internet de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (<https://vsad.ca/elections2021>). Votre demande sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.
10. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou joindre son adjoint(e), le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

Présidente d'élection

Adresse : 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3.

Téléphone : 418-878-4662

Adjoint(e)

Adresse : 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3.

Téléphone : 418-878-4662

Signature

Donné à Saint-Augustin-de-Desmaures, le 28 septembre 2021.



Me Marie-Josée COUTURE, Présidente d'élection